

COMMUNE DE CAURO

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026 A 10H30

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 15

Absents : 0

dont représentés : 0

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation :

16 mars 2026

Délibération affichée en mairie

le : 24 mars 2026

Télétransmission au contrôle de

légalité le : 24 mars 2026

Accusé réception reçu

le : 24 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mars à dix heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Cauro étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal LECCIA.

Présents :

Pascal LECCIA, Paul BERNARDI, Marie-Agnès PERALDI-FRATI, Camille ROSSI, Jean-Pascal PEN-PENIC, Simon FIDELI, Hélène AUBRY, Patrick RINIERI, Sandrine PAPINI, Jacqueline BRAVIN, Raphaël PIERRE-BIANCHETTI, François-Jérôme SIMONETTI, Pauline BEOVARDI, Anne-Marie YVANNE, Mariana ANTONA-LECA

Absents :

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Marie-Agnès PERALDI-FRATI

Délibération n°002-006-2026 : Désignation des délégués au SIVU de la Pieve de Sampiero

Suite au renouvellement des conseils municipaux, il nous appartient de désigner 3 délégués titulaires qui siégeront au sein du SIVU de la Pieve de Sampiero.

Le Maire propose de nommer les personnes suivantes :

- M. Pascal LECCIA
- M. Paul BERNARDI
- M. Patrick RINIERI

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **NOMME** MM. Pascal LECCIA, Paul BERNARDI et Patrick RINIERI en qualité de délégués au sein du SIVU de la Pieve de Sampiero

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire,

Pascal LECCIA



Le MAIRE

Pascal LECCIA